

DEPARTEMENT DU NORD
ARRONDISSEMENT D'AVESNES
VILLE DE MAUBEUGE

SEANCE DU 28 JUIN 2021 : DELIBERATION N° 54

Affaires Juridiques & Gestion de l'Assemblée
Affaire suivie par Claudine LATOUCHE
☎:03.27.53.76.01
Réf.: C. LATOUCHE / G. GABERTHON

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL**

Date de la convocation : 16 JUIN 2021

L'an deux mille VINGT ET UN, le VINGT-HUIT JUIN à 18h00

Le Conseil Municipal de MAUBEUGE s'est réuni à la Mairie sur la convocation et sous la présidence de Monsieur Arnaud DECAGNY, Maire de MAUBEUGE

Nombre de conseillers en exercice : 35

PRÉSENTS : Arnaud DECAGNY - Florence GALLAND - Nicolas LEBLANC - Jeannine PAQUE - Dominique DELCROIX - Annick LEBRUN - Patrick MOULART - Bernadette MORIAME - Naguib REFFAS - Brigitte RASSCHAERT - Nino CHIES - Samia SERHANI - Emmanuel LOCOCCILO - Michèle GRAS - Djilali HADDA - Patricia ROGER - Marc DANNEELS - Myriam BERTAUX - Boufeldja BOUNOUA - Marie-Charles LALY - Robert PILATO - Christelle DOS SANTOS - Jean-Pierre COULON - Mallka TAJDIRT - André PIEGAY - Caroline LEROY - Rémy PAUVROS - Marie-Pierre ROPITAL - Michel WALLET - Sophie VILLETTE - Guy DAUMERIES - Inèle GARAH - Jean-Pierre ROMBEAUT - Fabrice DE KEPPEP - Angellina MICHAUX

EXCUSÉ(E)S AYANT DONNE POUVOIR :

Naguib REFFAS pouvoir à Marie-Charles LALY
Emmanuel LOCOCCILO pouvoir à Jean-Pierre COULON
Myriam BERTAUX pouvoir à Nicolas LEBLANC
Christelle DOS SANTOS pouvoir à Bernadette MORIAME
Mallka TAJDIRT pouvoir à Jeannine PAQUE
Guy DAUMERIES pouvoir à Sophie VILLETTE
Rémy PAUVROS pouvoir à Marie-Pierre ROPITAL

EXCUSÉ(E)S :

ABSENT(E)S :

SECRETAIRE DE SÉANCE : Inèle GARAH

OBJET : Création de l'autorisation de programme et des crédits de paiement n°49 « Patrimoine sportif »

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, et notamment les articles :

- L.2311-3 relatif aux dotations budgétaires
- R.2311-9 relatif aux autorisations de programme et aux crédits de paiement,

Vu l'instruction budgétaire et comptable M57,

Vu l'avis favorable de la commission « Finances, Travaux, Ressources humaines, tranquillité publique, commerce » en date du 16 juin 2021,

Considérant qu'un des principes des finances publiques repose sur l'annualité budgétaire,

Considérant que pour engager des dépenses d'investissement qui seront réalisées sur plusieurs exercices, la collectivité doit inscrire la totalité des crédits budgétaires la première année puis reporter le solde d'une année sur l'autre,

Que la procédure des autorisations de programme et des crédits de paiement (AP/CP) est une dérogation à ce principe de l'annualité budgétaire,

Que cette procédure vise à planifier la mise en œuvre d'investissements sur le plan financier mais aussi organisationnel et logistique, en respectant les règles d'engagement,

Qu'elle favorise la gestion pluriannuelle des investissements et permet d'améliorer la visibilité financière des engagements financiers de la collectivité à moyen terme,

Considérant que la ville de Maubeuge dans un souci de transparence et de meilleure compréhension des informations financières a décidé de traduire, depuis de nombreuses années sa politique d'investissement par la mise en œuvre d'un plan pluriannuel d'investissement,

Que ce plan trouve sa transposition comptable par l'adoption d'autorisations de programme et des crédits de paiement,

Que les dépenses résultant de ces autorisations de programme seront financées à partir de crédits de paiement inscrits ou à inscrire au budget, selon l'échéancier prévisionnel indiqué.

Que cet échéancier pouvant être modifié selon les aléas rencontrés,

Considérant que la ville de Maubeuge a décidé de remettre à jour son patrimoine sportif,

Que cela passe non seulement par la réhabilitation de l'existant, mais également par la création de structures conformes aux besoins et aux attentes de ses concitoyens,

Qu'il est proposé à l'assemblée délibérante de bien vouloir adopter la création de l'autorisation de programme n°49 « Patrimoine Sportif »,

Considérant que cette autorisation de programme comportera plusieurs opérations, dont la première présentée dans cette délibération, la réhabilitation du terrain de football et du terrain de rugby au stade Jean Serra : Opération n°490202101 pour un montant de 1 851 000 euros TTC :

N° Opération	Montant de l'AP par opération	Crédits de paiement 2021	Crédits de paiement 2022
490202101	1 851 000,00	1 279 431,00	571 569,00
Montant Total de l'AP	1 851 000,00	1 279 431,00	571 569,00

Ayant entendu l'exposé de son rapporteur,

Après en avoir délibéré,

Le Conseil Municipal,

A l'unanimité,

- **Approuve et adopte** la création de l'autorisation de programme et crédits de paiements n°49 « Patrimoine sportif » comme suit :

N° Opération	Montant de l'AP par opération	Crédits de paiement 2021	Crédits de paiement 2022
490202101	1 851 000,00	1 279 431,00	571 569,00
Montant Total de l'AP	1 851 000,00	1 279 431,00	571 569,00

Fait en séance les jour, mois et an que dessus

Pour extrait conforme,

Conformément aux dispositions des articles L.2131-1 et L.2131-2 du CGCT, cette délibération ne sera exécutoire qu'à compter de sa publication et sa transmission en Sous-Préfecture.

Le Maire de Maubeuge,



Arnaud DECAGNY

Transmis en Sous-Préfecture le :

Affiché le :

Notifié le :

